



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Nettoyant moussant pour serpentin

**Numéro(s) de produit:** 03196

**Utilisation du produit:** Nettoyant pour serpentins de conditionnement d'air ou de réfrigération

**Coordonnées du fabricant / fournisseur:**

Aux États-Unis:

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**DANGER:** Peut causer de brûlures cutanées et oculaires. Nocif si avalé ou respiré.  
Contenu sous pression.

Apparence et odeur: Liquide jaune pâle, transparent, odeur d'éther de glycol

### Effets potentiels sur la santé:

**EFFETS AIGUS:**

**YEUX:** Son contact peut causer une irritation importante notamment des rougeurs et des brûlures selon la quantité et la durée.

**PEAU:** Peut causer une irritation cutanée modérée à sévère. Un contact prolongé ou répété peut causer des brûlures cutanées.

**INHALATION:** L'inhalation d'une petite quantité peut causer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée peut causer des brûlures aux voies respiratoires.

**INGESTION:** L'ingestion d'une petite quantité peut causer une irritation légère à modérée du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une grande quantité peut causer l'irritation du tractus gastro-intestinal ainsi que des effets plus sévères sur la santé y compris des problèmes sanguins.

**EFFETS CHRONIQUES:** Aucun connu.

**ORGANES VISÉS:** Par ingestion : Sang, foie, reins

État physique aggravé par exposition: Troubles cutanés ou oculaires préexistants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité.

---

---

**Section e 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients**

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	65 – 75
Xylène sulfonate de sodium	1300-72-7	5 – 10
Propulseur aux hydrocarbures	68476-86-8	3 – 8
Éther de nonylphénol polyéthylèneglycol	127087-87-0	3 – 8
2-Butoxyethanol	111-76-2	2 – 5
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	< 2

---

---

**Section 4: Premiers Soins**

---

---

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou en cas de brûlures chimiques.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou en cas de brûlures chimiques. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. Donner 2 à 3 verres d'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Ce produit contient du 2-Butoxyethanol qui, en cas d'ingestion en quantités importantes, peut entraîner une hémolyse des globules rouges.

---

---

**Section 5: Mesures en Cas d'Incendie**

---

---

- Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit n'est pas inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour Aérosol. Ce produit ne présente pas de thermo dilatabilité ni de retour de flamme.
- |                             |             |                                |        |
|-----------------------------|-------------|--------------------------------|--------|
| Point d'éclair:             | Aucun (TCC) | Limite d'explosion supérieure: | Aucune |
| Température d'autoallumage: | Aucune      | Limite d'explosion inférieure: | Aucune |

**Données pour incendie et explosion:**

- Moyen d'extinction approprié: Employer des agents d'extinction appropriés pour une attaque concentrique.
- Produits de combustion: Aucune
- Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler et créer une atmosphère inflammable.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

## Section 6: Mesures en Cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Prendre des mesures de protection personnelle telles que recommandées à la Section 8. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les mains après l'utilisation. Ne pas mélanger avec les autres produits chimiques. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: I

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Xylène sulfonate de sodium	NE	NE	NE	NE	NE		
Propulseur aux hydrocarbures	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
Éther de nonylphénol polyéthylèneglycol	NE	NE	NE	NE	NE		
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		
Hydroxyde de potassium	2 (c)(v)	NE	2 (c)	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
NE - Non établi      (C) Ceiling (plafond)      (S) – skin (peau)      (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles techniques ou si l'exposition dépasse les limites

d'exposition permises, utiliser un respirateur à adduction d'air approuvé par NIOSH. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale:

Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée:

Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

---

---

État physique: liquide

Couleur: transparent jaune léger

Odeur: éther glycolique

Seuil d'odeur: N.D.

Gravité particulière: 1.09

Point d'ébullition initial: ~ 212°F / 100°C

Point de congélation: N.D.

Pression de vapeur: N.D.

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile (log P<sub>ow</sub>): N.D.

pH: 13.0 – 13.5

Composés Organiques volatiles: Pds %: 10.4 g/L: 113.4 lb/gal: 0.94

---

---

## Section 10: Stabilité et Réactivité

---

---

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Garder éloigné de la chaleur et des rayons du soleil.

Matériaux incompatibles: Oxydants forts, acides forts

Produits à décomposition dangereuse: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

---

---

## Section 11: Information Toxicologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
Xylène sulfonate de sodium	4,000 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Propulseur aux hydrocarbures	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Éther de nonylphénol polyéthylèneglycol	3,000 mg/kg	4,400 mg/kg	Aucunes données
2-Butoxyethanol	470 mg/kg	220 mg/kg	450 ppm/4H
Hydroxyde de potassium	273 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données



## Section 15: Réglementation

### Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Hydroxyde de potassium (1 000 lb)

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques:	Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372: éthers de glycol : 3.8%
--	--

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

### Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, D1B, D2B, E

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

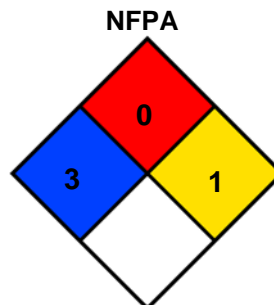
### Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

## Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
<b>Santé:</b>	<b>3</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>0</b>
<b>Réactivité:</b>	<b>1</b>
<b>EPP:</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)



# Fiche Signalétique

Préparé par: Michelle Rudnick  
N° CRC: 781  
Date de révision: 06/24/2016

Modifications depuis la dernière révision: La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	ND	Non défini
CAS:	Registre CAS	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
CFR:	Code des règlements fédéraux	NFPA:	National Fire Protection Association
DOT :	Département des transports	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
OMI:	Organisation maritime internationale	STEL	Limite d'exposition de courte durée
lb/gal:	Livres par gallon	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
LIS:	Liste intérieure des substances	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale		
DL:	Dose létale		
NA	Non applicable		